



14 mars 2018

(18-1541)

Page: 1/1

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION AU TITRE DES ARTICLES 1:4, 10:4.3, 10:6.2 ET 12:2.2  
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE LIECHTENSTEIN

La communication ci-après, datée du 13 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Liechtenstein.

---

Le Liechtenstein a l'honneur de porter à votre connaissance que, en raison de l'existence de l'union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein, la notification présentée par la Suisse (document G/TFA/N/CHE/2), datée du 14 juillet 2017, vaut aussi pour le Liechtenstein.

---